

**Acte à classer**

0159

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-10-03T10-39-07.00 ( MI240196671 )

Identifiant unique de l'acte : 027-200077329-20220909-0159-BF ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : 159-2022\_decision\_depense\_imprevues1.pdf

Date de décision : 09/09/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetairesActe : [pesallpidobDM01VILLE\\_092022...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[159-2022\\_decision\\_depense\\_ir](#) Type PJ : 99\_BU - Document budgétaire

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/10/22 à 10:39

Par [LANGRENE Delphine](#)

Transmis

Date 03/10/22 à 10:39

Par [LANGRENE Delphine](#)

Accusé de réception

Date 03/10/22 à 10:46

**DECISION PORTANT SUR VIREMENTS DE CREDITS – DEPENSES IMPREVUES**

Le Maire de la Ville de Pont Audemer,

VU l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2311-1 et R.3211-1 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

VU la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité d'utiliser l'enveloppe des dépenses imprévues, pour faire face aux demandes des services concernant l'acquisition d'un logiciel de musique ainsi que le financement du projet étude aménagement du bâtiment Mairie de Pont Audemer.

DECIDE d'effectuer les virements tels que présentés, ci-après depuis la nature 020 « dépenses imprévues » :

D	I	SF	01	020	020	IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES .....	12 100,00 €
D		CONSMUSIQ	311	2051	20	MUSIQUE	CONCESSIONS ET DROITS S	2 100,00 €
D	I	AMGT	020	2031	20	MAIRIESIEG	FRAIS D'ETUDES	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>								<b>- €</b>

Fait à Pont-Audemer, le 09/09/2022

Le Maire



Alexis DARMOIS

